

L'enlèvement du pape

Gildas LEPETIT

Lieutenant,

délégation au patrimoine culturel de la Gendarmerie nationale

Depuis le Concordat, signé le 15 juillet 1801 entre Bonaparte et le pape, la France jouit enfin d'une paix religieuse après les tourments révolutionnaires. Pourtant, à partir de 1808, les relations entre Paris et Rome ne cessent de se dégrader. Le 17 mai 1809, Napoléon décide l'annexion des États du pape. Pour répondre à l'occupation française, Pie VII publie la bulle *Quum memoranda* dans laquelle il excommunique l'Empereur.

Dans la nuit du 6 juillet 1809, le général de gendarmerie Radet et ses gendarmes pénètrent de force dans le Quirinal, sans rencontrer de résistance. Radet trouve le pape entouré de ses cardinaux. Pie VII prend alors place au côté du général dans une voiture et se rend à Gênes où il arrive le 10 juillet. Peu de temps après, il est envoyé à Grenoble, puis à l'évêché de Savone, près de Gênes, où il demeure jusqu'en juin 1812. Si Napoléon n'assume pas la responsabilité de cette arrestation, il n'en demeure pas moins l'instigateur.

Cette arrestation ne règle pas les difficultés de l'Empereur : de nombreux évêchés demeurent vacants et Pie VII persévère dans sa grève des investitures. Pour pallier cette situation, Napoléon réinstaure l'ancienne loi gallicane. Persistant dans sa résistance aux injonctions im-



périales, le pape est transféré à Fontainebleau. Pie VII quitte Savone le 9 juin 1812, et arrive à Fontainebleau dix jours plus tard, malade et affaibli. Il y demeure jusqu'au 22 janvier 1814, date à laquelle il est renvoyé à Rome, où il fait son entrée le 24 mai 1814, près de six semaines après la chute de l'Empire.